

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

MINISTERE DES AFFAIRES
INTERIEURES & DE LA SECURITE

DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

II) F C D-(F II

N° 185 /PC/MAIS-DAI-P. /NNEE 1964

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT

AMPLIATIONS :

ORIGINAL.....I
J.O.R.D.....I
DAI.....4
MEPTAS.....I
MFAEP.....I
MJL.....I
SGG.....IO
MAN.....IO
SPC.....IO
DP.....IO
CF.....5
DI.....5
TRESOR.....I
INFO-RADIO.....I
PREFET N.E.....I
INTERESSE.....I

VU l'Ordonnance n°8/GPRD/SGG du 11 Janvier 1964 portant
Constitution de la République du Dahomey;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964 portant forma-
tion du Gouvernement;

VU le Décret n°41/PC-SGG du 15 Avril 1964 fixant la
liste des emplois ou charges pour lesquels la nomi-
nation est laissée à la discrétion du Gouvernement,

II) E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. Pierre YERIMA, diplômé de l'Institut
des Hautes Etudes d'Outre-Mer est nommé adjoint au
Préfet du Nord-Est.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui prendra effet pour
compter de la date de prise de service de l'intéressé,
sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin
sera./.-

VU

COTONOU, le 18 SEPTEMBRE 1964

Pr. Le Ministre des Finances,
des Affaires Economiques et du Plan absent
Le Ministre des Travaux Publics, des
Transports, des Postes et Télécommu-
nications, chargé de l'Intérim,

M. LASSISSI.-

J. AHOMADEGBE-TOMETIN.-